

RAPPORT ANNUEL SUR L'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2001

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères à domicile est assurée une fois par semaine (deux fois pour le centre ville de Saint-Jean de Bournay), les lundis, mardis, mercredis et vendredis matins de 3h à 12h, par la Communauté de Communes de la région Saint Jeannaise.

L'étendue du territoire à couvrir (18 communes) nécessite l'intervention de deux équipes (un chauffeur et deux rippers par équipe), et la collecte est organisée de façon à n'effectuer qu'une seule rotation jusqu'au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 2 situé à Penol.

Une déchèterie est gérée en régie directe par la Communauté de Communes.

Les horaires d'ouverture sont :

Jours de la semaine	ETE	HIVER
	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Mardi au vendredi	10H00 – 12H00	10H00 – 12H00
	15H00 – 18H30	14H00 – 16H00
Samedi	9H00 – 12H00	9H00 – 12H00
	15H00 – 18H30	14H00 – 16H00
Sauf : dimanche, lundi et jours fériés		

Il est possible d'y déposer les encombrants non-recyclables et inertes, les métaux, les papiers et cartons, le verre, les huiles minérales, les batteries usagées, les journaux et les emballages (plastique, métallique, ...).

Les déchets verts ainsi que les gravats inertes sont accueillis sur la plate-forme de remblais de la carrière jouxtant la déchèterie.

Des points d'apport volontaire sont en place dans toutes les communes de la Communauté de Communes (situation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001) :

- un à Chezeneuve, Crachier, Culin, Eclose, Lieudieu, Meyssiez, Royas, Saint Agnin sur Bion, Sainte Anne sur Gervonde, Tramole et Villeneuve de Marc,
- deux à Artas, Beauvoir de Marc, Meyrieu les Etangs, Savas Mepin,
- trois à Charantonay, Châtonnay,
- dix à Saint Jean de Bournay.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les filières sélectives

La gestion des déchets recyclables est confiée au SICTOM des Pays de la Bièvre. Celui-ci assure, par le biais de la société ONYX, la collecte des points d'apport volontaire, et le tri, par celui de la société SERNED (filiale de SERPOL).

Les déchets verts collectés à la déchèterie sont enfouis dans le CET de classe 3 (carrière) de la commune de Saint Jean de Bournay.

Par ailleurs, les particuliers qui le désirent, peuvent acquérir auprès du SICTOM des composteurs individuels à prix réduit. Le fournisseur est la société PWS, basée à Nurieux dans l'Ain.

L'objectif est de diminuer la quantité de déchets verts apportée par les particuliers à la déchèterie. 392 composteurs ont été acquis par des particuliers au 31/12/2001.

Les cartons, le verre, les métaux et les batteries usagées collectés à la déchèterie sont évacués par une société privée : BEAL Recyclage, basée à La Côte Saint-André, qui en assure le recyclage.

Les huiles minérales collectées à la déchèterie sont prises en charge par la Société de Ramassage et de Régénération des Huiles Usagées (SRRHU) qui assure à la fois la collecte et le recyclage.

Les autres filières

Les déchets collectés à domicile sont enfouis au CET de classe 2 situé à Penol sous la responsabilité de la société SERNED.

Les encombrants non-recyclables et inertes collectés à la déchèterie sont évacués par la société BEAL Recyclage, vers le CET de classe 2 à Penol.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE

	2001
Tonnages enfouis	3884,76 tonnes
Verre ⁽¹⁾	480,19 tonnes
Emballages ⁽²⁾	87,22 tonnes
Journaux - revues ⁽²⁾	218,9 tonnes
Papier - carton	119,63 tonnes
Métaux	295,19 tonnes
Encombrant inerte non-recyclable	905,87 tonnes
Huile minérale	11,79 tonnes
Batteries usagées	5,05 tonnes
Gravats	non mesurable
Déchets verts	non mesurable

⁽¹⁾ verre provenant de la déchèterie et des points d'apport volontaire.

⁽²⁾ déchets provenant des points d'apport volontaire.

LE COÛT DU SERVICE

	2001
Collecte à domicile ⁽¹⁾	190 432,38 €
Enfouissement	291 117,25 €
Enlèvement par BEAL Recyclage	29 444,52 €
Enlèvement par SRRHU	gratuit
Gardiennage de la déchèterie (estimation 24h45 / semaine à 14,30 € / heure)	18 401,68 €
Coût global du service	529 395,83 €

⁽¹⁾ à partir du 19 novembre, la collecte a été réalisée par la Communauté de Communes

FINANCEMENT

Le financement du service est assuré par deux redevances :

- la redevance déchets industriels payée par les entreprises venant faire des dépôts à la déchèterie,
- la redevance ordures ménagères payée par tous les particuliers.

Pour 2001, son produit s'est monté à 1 627,70 € pour la redevance déchets industriels, et à 526 425,36 € pour la redevance ordures ménagères. Cela représente une recette de 528 053,06 €.

Tarification des particuliers

	2001
Résidence principale	
Une personne seule	60,70 €
Deux personnes et plus	94,09 €
 Résidence secondaire	
Une personne seule	60,70 €
Deux personnes et plus	94,09 €

OBSERVATIONS, PERSPECTIVES D'AVENIR

Un audit de la déchèterie communautaire serait à envisager pour vérifier si les installations sont conformes à l'arrêté du 2 avril 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux déchèteries.

La réglementation changeant, il serait bon d'envisager de nouvelles collectes de déchets, comme celle des piles, des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

De plus, la résolution du problème de la gestion des déchets verts devient urgente. En effet, la réglementation prévoit de limiter l'enfouissement en décharge aux seuls déchets ultimes à partir du 1^{er} juillet 2002.

ANNEXE : suivi statistique

